

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine du 31 mars 1903, M. Philippe Berthier, conducteur principal des Travaux publics, est nommé inspecteur du même service, en remplacement de M. Pierre Feuillerade, nommé directeur.

Par Ordonnance Souveraine du 1^{er} avril 1903, la médaille d'honneur de 2^e classe est accordée à M. Emmanuel Bosio, négociant à la Condamine : *a contribué, au péril de sa vie, à sauver trois naufragés, le 26 mars 1903; s'était déjà signalé dans une circonstance analogue, le 3 janvier 1899.*

La médaille d'honneur de 3^e classe est accordée à M. Laurent Giraudi, commissionnaire à la gare de Monaco : *a contribué, au péril de sa vie, à sauver trois naufragés, le 26 mars 1903.*

Par Ordonnance du 2 du même mois, des médailles d'honneur de 2^e classe sont accordées à M. Jean-Baptiste Mocavini, adjudant à la Compagnie des Gardes;

Et à M. Michel Giordan, dit Corbin, carabinier.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Par Arrêté de S. Exc. le Gouverneur Général, en date du 4 avril 1903, M. Charles Saytour est nommé attaché à son Cabinet, en remplacement de M. Laboulaye, nommé chef de Bureau.

Le Prince Albert vient d'accorder une récompense aux agents cyclistes, qui ont énergiquement rempli leur devoir pour protéger la population monégasque et ses hôtes étrangers contre les abus coupables de certains automobilistes.

Les visiteurs de la Principauté peuvent être certains que l'automobilisme, un admirable progrès quand il reste entre les mains d'hommes sérieux, n'imposera pas ses folies sur notre territoire.

Toutes les personnes éprises de littérature et de science ont eu coup sur coup, en ces derniers jours, le régal de deux causeries de M^{me} Séverine et de deux conférences de M. Henry Baüer, qui, en des genres divers, obtinrent le plus vif succès auprès du public d'élite qui se fit une joie d'y assister.

M^{me} Séverine — à laquelle les qualités de son cœur autant que celles de son esprit et de son double talent d'écrivain et d'orateur ont conquis toutes les sympathies en ce pays qu'elle affectionne particulièrement — nous a donné, au cours

de ses deux causeries, la primeur d'un drame dont elle est l'auteur, *A Sainte-Hélène*, et qui doit être monté, l'hiver prochain, à Paris, au Théâtre Antoine.

Comme son titre l'indique, ce drame a pour sujet la fin lugubre de l'épopée impériale, et on y assiste, dans le milieu familial de l'entourage de Napoléon I^{er} en exil, aux tourments et aux regrets de l'Empereur vaincu. Par une fiction théâtrale dont elle a su tirer un poignant effet, l'auteur a imaginé d'opposer aux théories du grand général celles d'une malheureuse mère dont le fils unique a été tué à la guerre et qui s'élève avec une force tragique contre la féroce folie des conquérants tueurs d'hommes.

On peut prédire au beau drame de M^{me} Séverine un véritable triomphe au théâtre, et, en attendant, tous ceux qui en ont écouté la lecture ont été profondément émus par cette œuvre d'une haute portée humanitaire et en ont souligné les principales scènes par de longs et chaleureux applaudissements.

* *

Dimanche et lundi après-midi, ce fut au tour de notre éminent confrère, M. Henry Baüer, de nous tenir sous le charme de sa parole sincère et convaincue. En ses deux conférences, se faisant suite, le délicat et très éclairé critique analysa en détail, et de la façon la plus intéressante, les divers chapitres du beau volume écrit et vécu par S. A. S. le Prince Albert. Aux citations fort bien choisies qu'il fit de *la Carrière d'un Navigateur*, M. Henry Baüer ajouta des commentaires qui mirent remarquablement en lumière et en valeur les mérites littéraires, philosophiques et scientifiques de cet éloquent et émouvant ouvrage.

Nous regrettons de ne pouvoir, dans le cadre étroit de ce journal, reproduire quelques passages de ces deux conférences si documentées et si attrayantes, mais nous nous faisons, par contre, un plaisir d'annoncer que M. Henry Baüer a eu l'excellente idée de les réunir en une brochure que tous les lettrés voudront lire et conserver en leur bibliothèque.

Ajoutons que de fort artistiques projections, d'après des clichés pris au cours de l'expédition du Prince, dans les mers polaires, ont, en quelque sorte, illustré les paroles du distingué conférencier, auquel fit fête le public de choix qui, deux jours de suite, s'est rendu au Palais des Beaux-Arts, public au premier rang duquel avait bien voulu prendre place, dimanche, S. A. S. le Prince Albert.

La série des intéressantes matinées théâtrales du Palais des Beaux-Arts va se poursuivre par des spectacles de plus en plus variés, et pour lesquels la Société des Bains de Mer s'est assuré le concours d'éminents artistes parisiens dont les représentations, *jusqu'à la fin de la saison*, seront autant d'attractions du plus vif intérêt.

Parmi ces représentations, toutes prochaines, il faut mentionner celles de la Comédie-Française.

Le concours annuel d'élégance d'automobiles avait attiré, jeudi dernier, une foule nombreuse sur la place du Casino. Ce concours, où il ne s'agit ni de vitesse ni de puissance de moteurs, mais de confortable et de bon goût dans la construction perfectionnée des voitures mécaniques, est une fort heureuse création dont le succès s'affirme chaque année davantage.

Jamais le nombre des automobiles inscrites d'avance n'avait été aussi élevé. En conséquence un nouveau règlement a-t-il dû être adopté, règlement aux termes duquel ne devaient prendre part au défilé de l'après-midi que les vingt-quatre voitures primées par le jury, chargé de les examiner minutieusement de 10 heures du matin à midi. Ajoutons qu'en présence de la quantité et de la qualité des concurrents, ce chiffre de vingt-quatre a été augmenté de six, ce qui a porté à trente le total des élégantes automobiles qui, à deux heures et demie, ont été admises à circuler sous les yeux du public émerveillé. Voici la liste des propriétaires de ces voitures qui, devant la tribune du jury, se sont tour à tour arrêtées pour recevoir leur prix :

S. A. R. le prince Don Jaime de Bourbon (tonneau Panhard); docteur Ladmiral (berline Delahaye); madame Camille Blanc (landaulet-Bullet); baronne Zuylen (spider-Mercédès); M. Levinstein (vis-à-vis Panhard); M. T. Schwab (tonneau-Mors); madame Bertier (tonneau-Panhard); comte Zichy (phaéton-Mercédès); M. Dupré (milord électrique-Krieger); prince Soltykoff (cab couvert-Daimler); M. Blanc (populaire-Dion-Bouton); M. Eiffel (limousine-Panhard); M. Abaye (landau-Peugeot); M. Pinson (phaéton-Panhard); lieutenant Vannier (charrette limousine-De Dion); M. Marconnet (omnibus-Rochet-Schneider); prince Lubecki (tonneau-Mercédès); M. J. Gauthier (landau-Serpellet); M. Blanc (tonneau-Diétrich); M. Guidi (phaéton-Renault); comte de Biré (tonneau C. V. G.); M. Samuelson (berline-Serpellet); M. Frisbie (tonneau-Rochet); colonel d'Arnoldi (landau-Serpellet); M. A. Durandy (tonneau-Renault); Marquis de Bellamar (tonneau-Panhard); M. Léon Larrive (landaulet. Société Française); M. P. Chauchard (victoria-Panhard); M. Gay Soufflot (tonneau-Panhard); M. P. Chauchard (vagonette Panhard).

Les récompenses décernées à chaque voiture primée consistaient en de beaux objets d'art, généreusement offerts par l'Administration de la Société des Bains de Mer, dont le président, M. Camille Blanc, était présent dans la tribune, avec M. van Zuylen de Nievelt, président de l'Automobile-Club de France, et avec les membres du jury, MM. Gillibert, de Montry, Spiridon, G. Laroze, baron Henri de Rothschild, Padovani et Biasini.

Le défilé et la remise des prix ont été honorés de la présence de LL. AA. SS. le Prince Albert et le Prince Louis, qui ont pris place dans la tribune du jury, en face de laquelle se trouvait, dans une enceinte réservée, l'excellente musique la *Société Philharmonique*, qui a fait entendre les meilleurs morceaux de son répertoire.

La place du Casino avait été, pour la circonstance, coquettement pavisée, et l'ordre le plus parfait a contribué à la complète réussite de cette journée de fête sportive.

Tandis qu'à Nice le comte Zborowski trouvait si tragiquement la mort, mercredi dernier, en entreprenant une course de vitesse folle, — un autre accident d'automobile, heureusement bien moins grave dans ses conséquences, s'est produit le surlendemain, à proximité de la Principauté, dans les circonstances suivantes :

Une de nos hivernantes, M^{me} Félix Waringthon avait loué, pour faire une promenade sur la route de Menton, la voiture-automobile de l'hôtel du Prince-de-Galles où elle habite, et y avait pris place en compagnie de M. Marcel Rey, fils de la propriétaire de l'hôtel, et d'un mécanicien. Tout alla bien jusqu'à un tournant de la route, au quartier dit de Ramengau, où le mécanicien, estimant que M^{me} Waringthon, qui avait voulu conduire elle-même la voiture, dirigeait trop à droite, mit la main au volant pour rectifier la direction. Ce mouvement brusque eut pour fâcheux résultat de jeter le véhicule contre le parapet qui céda sous le choc. L'automobile et ceux qui s'y trouvaient tombèrent dans un fossé d'environ six mètres. M^{me} Waringthon et le mécanicien en furent quittes pour quelques légères contusions, mais M. Marcel Rey, qui avait été projeté à plusieurs mètres sur le talus, a été plus grièvement blessé et on le releva avec une cuisse brisée à la partie médiane du fémur.

Des voisins s'empressèrent au secours des victimes de cet accident et particulièrement de M. Rey qui, après avoir reçu sur place les premiers soins du docteur Colignon et du docteur Guglieminetti, qui étaient accourus en toute hâte, fut ensuite ramené avec les plus grandes précautions à l'hôtel du Prince-de-Galles.

Nous avons la satisfaction de pouvoir ajouter que l'état du blessé ne donne aucune inquiétude, la fracture étant sans complication et devant par conséquent se guérir dans le temps normal.

Le vingtième Concert Classique, qui débuta, jeudi après-midi, par une très pure exécution de l'ouverture de *Léonore* de Beethoven et de la *Symphonie en sol mineur* de Mozart, nous offrit une seconde partie d'un attrait inédit avec l'interprétation remarquable d'importants fragments d'un magistral opéra allemand, *Horand et Hilde*, composé, d'après le poème de Rudolf Bambach, par M. Victor Gluth.

Pour cette interprétation à l'excellence de laquelle contribuèrent, non seulement les artistes de l'orchestre, mais aussi un ténor de talent, M. Parnarini, et la cantatrice fort appréciée à Monte Carlo, M^{lle} Lola Beeth, M. Léon Jehin avait cédé son bâton à M. Victor Gluth lui-même qui a conduit son œuvre avec autant de perfection que de sentiment.

Les nombreux dilettanti, qui de toutes les villes du littoral étaient curieusement venus pour entendre ces belles pages détachées de *Horand et Hilde*, ont été enchantés de leur savante harmonie et ont fait au maître allemand une ovation chaleureuse.

Dimanche, au Concert Moderne, le succès est surtout allé au délicieux virtuose qu'est M. Gérardy. Son violoncelle expressif et charmeur a fait chanter divinement l'*Aria* de Bach, la *Berceuse* de Schubert, la *Source* de Dividoff et la *Gavotte* de Popper, sans parler du difficile *Concerto* de Saint-Saëns, par lequel avait commencé cette séance que M. Jehin dirigea avec son habituelle maestria et qui se termina brillamment par la *Rapsodie Norvégienne* de Lalo.

Nous sommes heureux de compléter notre compte rendu de la Fête de Charité donnée récemment par le Bureau de bienfaisance de la Colonie Italienne, en publiant le résultat financier de cette belle soirée.

La recette totale, avec les dons qui s'y sont ajoutés, s'est élevée à la somme importante de 32,355 fr. 50 centimes.

Le Comité adresse l'expression de sa vive grati-

tude aux généreux donateurs et à toutes les personnes qui ont contribué avec un admirable dévouement à l'éclat et à la complète réussite de cette mémorable fête de charité.

Service Téléphonique. — Le service d'été a commencé, pour l'Administration des Téléphones, mercredi dernier 1^{er} avril. En conséquence, les bureaux ne sont plus ouverts qu'à partir de 7 heures du matin, et sont fermés à 9 heures du soir.

La Société musicale la *Lyre Monégasque* organise trois grandes journées de fêtes populaires, qui auront lieu sur le terrain Radziwill, à la Condamine, le dimanche et lundi de Pâques, 12 et 13 avril, et le dimanche suivant 19 avril.

Le tirage de la loterie de l'Orphelinat est fixée au mercredi 15 avril.

Dans ses audiences des 2 et 3 avril, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations ci-après :

Pour infractions à l'Ordonnance Souveraine réglant la circulation des voitures automobiles :

Agnelli Jean, né à Villa Perosa (Italie) le 13 août 1866, administrateur d'une fabrique d'automobiles à Turin, 100 francs d'amende.

Jacquard Henri-Joseph, né à Waltrelas (Nord) le 7 juillet 1866, chauffeur-mécanicien, demeurant à Monaco, 200 francs d'amende (par défaut), déclaré son patron civilement responsable.

Pour délits divers :

Perrin Jacques, né à Zillischeim (Alsace) le 1^{er} mai 1850, mouleur en fonte, sans domicile fixe, six jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Salamito Jean-Dominique, né à Dolceacqua (Italie) le 26 septembre 1858, marchand ambulancier à Nice, un mois de prison, pour tromperie sur la nature de la marchandise vendue.

Mengès Henri-Jean-Nicolas-Guillaume, né à Amsterdam (Hollande) le 10 juin 1855, rentier à Monaco, trois mois de prison et 50 fr. d'amende, — et Pastor Emmanuel, né à Alger le 8 mai 1851, artiste-dramatique, demeurant à Monaco, quatre mois de prison et 50 fr. d'amende, pour outrage public à la pudeur.

Clément Albert, né à Gingen (Allemagne) en 1867, boulanger, sans domicile fixe, six jours de prison, pour outrage à un agent de la force publique.

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

CIRCÉ, tragédie de M. Charles RICHET, musique de scène de M. BRUNEL. — **BOHEMOS**, fantaisie en vers de M. Michel ZAMACOÏS.

La saison lyrique d'opéra n'était point encore terminée, que déjà une nouvelle création surgissait sur la scène monégasque, *Circé*, dont le poème et la musique sont dus à la collaboration de deux savants médecins qui réunissent en eux la forte culture de la science et les dons non moins précieux de l'art. M. Charles Richet a mis en scène la classique magicienne de la légende antique, dont les philtres pernicieux transforment en pourceaux les infortunés mortels que le vent ou la tempête amènent vers l'île enchantée qu'elle habite. Surviennent un jour le sage Ulysse et ses compagnons. La perfide Circé, connaissant, dès la première rencontre, que ses enchantements demeurent sans force à l'égard du noble et prudent héros que les aventures ont jeté sur son rivage, s'éprend de celui en qui elle a trouvé son maître. Ulysse exige d'elle qu'elle rende à ses compagnons leur âme première. Puis, ils goûtent tous deux les délices d'un amour partagé.

Les jours heureux s'écoulaient parmi les fleurs et les flots azurés dont les vagues caressent la grève. Mais le vaillant héros est agité par le remords; ses marins ont construit un autre navire, et son devoir est de reprendre sa course à travers les mers pour gagner Ithaque, sa patrie.

Or, Circé a appris, par le devin Tirésias, que sa vie est liée au départ d'Ulysse. En vain, elle cherche à le retenir; par ses artifices magiques, le héros a su les dangers menaçant sa maison et les siens en Ithaque; et il s'arrache des bras de la séductrice pour s'embarquer avec ses compagnons. Restée seule, Circé, désespérée, s'endort du sommeil éternel en respirant les senteurs homicides des fleurs.

On peut voir par cette brève analyse que l'œuvre de M. Richet est construite avec une parfaite entente de la scène; les épisodes ingénieux et poétiques y abondent; la langue, en dépit de certains vers de facture classique et connue, est harmonieuse et souple, et un grand nombre de strophes sont d'une belle venue et témoignent que l'auteur est un artiste pénétré du culte de la beauté antique. La musique de M. Brunel, à la fois savante et inspirée, colorée et évocatrice, souligne à merveille les principales situations par son orchestration délicate et pittoresque.

Est-il besoin de dire que M^{me} Sarah Bernhardt, plus belle et plus jeune que jamais, déclama avec cet art suprême dont elle a le secret les vers de M. Richet?

Elle fut, en vérité, Circé elle-même, et l'on comprend qu'Ulysse n'ait pu résister bien longtemps à son charme incantatoire.

À côté de la grande artiste, nous avons plaisir à nommer M. de Max, tragédien de belle école, qui sut rendre avec autorité la noble figure du héros grec. Citons également MM. Krauss, Durec, Piron et M^{lle} Seylor, qui complétèrent avec beaucoup d'intelligence l'interprétation éminemment artistique de *Circé*, au vif succès de laquelle contribuèrent également les virtuoses de l'orchestre monte-carlien, sous la direction de M. Jehin.

La soirée se terminait par *Bohemos*, une très spirituelle fantaisie rimée, où M. Zamacoïs, en vers adroits et pleins d'imprévu, exerça sa verve satirique et parodiste dans le décor d'une Athènes quelque peu montmartroise.

Le public a vivement goûté l'attrait de cette œuvrette, où M^{me} Sarah Bernhardt, qui manie toutes les cordes de la lyre, nous a montré une face surprenante de son talent supérieur, qui sait passer avec une égale maîtrise du tragique au plaisant.

Et ce fut une exquise soirée d'art.

Nous parlerons dans notre prochain numéro de *Fédora* et de *Phèdre*, les deux œuvres par lesquelles la grande tragédienne terminera, cette semaine, la série de ses représentations à Monte-Carlo.

M.

Jeudi 9 Avril 1903, à 2 heures et demie

21^e CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de MM. Sylvio LAZZARI, compositeur, et Léon JEHIN avec le concours de

M^{me} GIRERD, cantatrice

et M. Jacques THIBAUD, violoniste

PREMIÈRE PARTIE

1. *Au Printemps*, ouverture Goldmark.
2. *Concerto*, pour violon et orchestre... Saint-Saëns.
M. THIBAUD.
3. *Eglogue*, poème Virgilien Rabaud.
4. *Havanaise* Saint-Saëns.
M. THIBAUD.

DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRES DE M. SYLVIO LAZZARI
SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR

1. *Symphonie en mi bémol* (1^{re} partie).
2. *Deux poèmes*.
M^{me} GIRERD.
3. *Marche pour une fête joyeuse*.

LETTRES ET ARTS

Un Anniversaire. — Henrik Ibsen a célébré le soixante-quinzième anniversaire de sa naissance, à Kristiania, le 20 mars. Le poète est toujours un peu souffrant et n'a pu voir personnellement tous les amis et admirateurs qui étaient venus lui présenter leurs hommages. A part ses

proches parents, seul Bjørnstjerne Bjørnson a été reçu ; les deux poètes sont restés à causer ensemble pendant une demi-heure de temps.

Le soir, le Théâtre national norvégien a donné *Empe-reur et Galilée*, le grand drame historique qui n'avait pas encore été représenté nulle part. Le public s'est montré plein d'enthousiasme, mais Henrik Ibsen lui-même a dû rester chez lui.

Au Théâtre antique d'Orange. — C'est en juillet, et non pas en août, qu'auront lieu, sous la direction de M^{me} Caristie-Martel, les premières représentations du théâtre d'Orange.

Le 11 juillet, on jouera *Orphée*, avec les artistes et l'orchestre de l'Opéra-Comique.

Les 12 et 13 juillet, M^{me} Sarah-Bernhardt donnera, avec sa compagnie, deux représentations de la nouvelle pièce de Jean Aicard, la *Légende du Cœur*.

Le Théâtre antique a été réservé, comme par le passé, du 15 juillet au 15 août, aux représentations classiques organisées par M. Paul Marieton. Elles auront lieu, cette année, les 1^{er}, 2 et 3 août, avec le concours des artistes de la Comédie-Française et de l'Opéra.

Deux soirées consacrées à la tragédie grecque encadreront la représentation d'un chef-d'œuvre de l'opéra classique.

VARIÉTÉS

Le Groupe parlementaire français de l'Arbitrage international

Un groupe nouveau et très important vient de se former à la Chambre des députés; le *Groupe de l'Arbitrage international*.

Recruté parmi les hommes de bonne volonté et d'action de tous les partis, ce groupe comptait plus de cent membres avant même la constitution de son bureau, savoir :

MM.

D'Alsace d'Hémin, Aristide Briand, Armez, Augé, Aynard.

Batandreau, Bastid, Baudin, Beauquier, Berger, Berteaux, Bertrand Paul, Bourrat, Buisson Ferdinand, Bus-sière, Buyat.

Caillaux, Camuzet, Cazeneuve, Chambige, Chandioix, Chapuis, Charles Bos, Chastenot, Clémentel, Codet, Colin, Corderoy, Cornet, Couyba, Cruppi.

Debussy, Decker-David, Delarue, Delbet, Deloncle, Dérivière, Derveloy, Desgardes, Deschanel Paul, Dron, Dubief, Dulau, Dumont.

Empereur, Ermant, d'Estournelles, Euzière.

Flandrin Etienne.

Gérault-Richard, Gervais, Girod, Gourd, Gouzy.

Hémon, Holtz, Hubbard, Hugues Clovis.

Iriart d'Etchepare.

Janet, Jaurès, Jumel.

La Batut, Laffère, Leflet, de l'Eglise, Lemire (Abbé), Leygue Raymond, Lhopiteau, Loup, Lozé.

Malaspina, Maret Henry, Marot, Martin Bienvenu, Mas, Maujan, Menier Gaston, Merlou, Messimy, Michel Henri, Mill, Millerand, Morel, Muteau, Moël, Moulens.

Pajot, Péret Raoul, Périer Germain, Pierre Richard, Plissonnier, de Pressensé.

Rajou, Rauline, Réveillaud, Riotteau, Rivet, Robert Surcouf, Roch, Rouanet, Ruau.

Salis, Sembat, Siegfried, Simyan.

Tierry J.

Ursleur.

Vazeille, Vigouroux, Villejean, Violette.

Depuis la première séance du groupe, tenue le jeudi 26 mars, un grand nombre d'autres députés s'y sont fait inscrire et on peut prévoir d'ici peu que le total dépassera 300.

A l'unanimité, le bureau du groupe a été ainsi constitué :

Président : M. d'Estournelles de Constant ;

Vice-Présidents : MM. Dubief, Flandrin, Jaurès, Baudin, Beauquier et de La Batut ;

Secrétaires : MM. Vigouroux, Cornet, Janet, Corderoy, Thierry, Couyba.

M. d'Estournelles de Constant, en prenant la présidence, a prononcé le discours suivant, que les membres du groupe ont décidé de répandre le plus possible afin de bien définir l'objet et la portée précise de leur action. Il importe grandement en effet que l'ignorance ou le parti-pris ne puissent pas affaiblir cette action en la dénaturant, et qu'elle ne donne prise, ni en France ni à l'étranger, à aucun malentendu :

Messieurs,

A mesure qu'ils sont plus éclairés, les peuples deviennent plus favorables au principe de l'arbitrage international, tandis que la plupart des Gouvernements y demeurent indifférents ou hostiles.

Cette contradiction s'explique par bien des causes, dont la principale, heureusement, n'est qu'un malentendu facile à dissiper.

Les adversaires de l'arbitrage affectent, en effet, de considérer comme un rêve ou comme un danger le plus réel et le plus salutaire des progrès ; ils alarment les sentiments et les intérêts les plus respectables, à commencer par le patriotisme, en confondant et en dénaturant des idées qu'on doit envisager chacune en soi distinctement. Ainsi, leur erreur favorite, et devenue systématique, consiste à placer sur un même plan, comme un même but, l'arbitrage et le désarmement. Il est besoin, pourtant, de peu de réflexion pour comprendre que la question du désarmement ne pourra pas même être étudiée, aussi longtemps que l'arbitrage ne sera pas entré dans nos mœurs.

Ou bien encore, on affecte de croire que, nous, partisans de l'arbitrage, nous prétendons soumettre à cette juridiction toutes les questions et que, sous la menace même de l'invasion, au lieu d'appeler aux armes toutes les forces de la nation, nous irions, suppliants, demander des juges que notre agresseur refuserait !...

Il est temps de mettre les choses au point. Même isolées, les protestations des partisans de l'arbitrage répondent si bien aux vœux de l'humanité qu'elles trouvent déjà de l'écho ; mais elles seront irrésistibles aussitôt qu'elles seront groupées. Ce groupement s'accomplit dans tous les pays qui progressent. En France, il est déjà tardif. C'est pourquoi je vous ai proposé, Messieurs, de nous réunir ici, tous animés d'un même esprit, d'une bonne volonté vraiment patriotique et supérieure, oubliant ce qui nous divise pour ne songer qu'à ce qui nous unit, et de former un groupe composé de tous les députés favorables au développement de l'arbitrage.

Je vous remercie d'avoir répondu si nombreux à mon appel.

Nous sommes ici pour dissiper toute équivoque, volontaire ou involontaire ; pour affirmer et pour démontrer que, loin d'être des rêveurs, des philosophes ou des sans patrie, nous avons pleine conscience de notre devoir et de notre responsabilité en poursuivant pour la France une politique aussi claire, aussi prudente, positive et pleine de promesses que la politique actuelle de l'Europe est obscure, grosse d'équivoques et de dangers.

Nous sommes ici pour affirmer que nous n'oublions rien du passé, mais que nous pensons également à l'avenir. Nous ne voulons pas d'une paix humiliée et précaire, nous ne voulons pas faire de la France, prématurément désarmée, affaiblie, une victime et une proie. Nous la voulons, au contraire, plus forte, moins exposée et plus prospère qu'à l'heure actuelle.

Pour aboutir à un résultat positif, nous aurons soin de limiter rigoureusement notre tâche. La paix universelle et le désarmement simultané resteront à jamais des rêves si la science, la méthode la plus rigoureuse et la plus patiente ne s'appliquent pas à chercher, à trouver et à définir les moyens d'en hâter la réalisation. Déjà, on peut affirmer que le désarmement ne sera que le dernier terme de l'évolution pacifique. Entre ce dernier terme et nos aspirations présentes, combien d'étapes successives restent à franchir, sans qu'on puisse en doubler aucune ? Nul ne pourra songer au désarmement avant d'avoir essayé, au préalable, l'effet d'une réduction progressive des armements ; et cette réduction elle-même sera nécessairement précédée par la limitation, la non augmentation des armements. Mais cette limitation suppose déjà de grands changements dans les relations des Puissances, et ces changements devront être consacrés par des traités. Ces traités, impliquant des échanges de concession réciproques, motivés par le respect de la justice et par la conscience d'une solidarité nouvelle entre les divers Etats contractants, ne pourront être menés à bonne fin, ni même négociés, sans une pénétrante préparation de l'opinion. C'est cette période de préparation que nous avons à abrégier le plus possible, et c'est à quoi doit se limiter, quant à présent, notre effort pour être efficace.

Ainsi compris, notre programme devient très simple, très net : nous n'avons qu'un but, généraliser la pratique de l'arbitrage international, amener les Gouvernements à résoudre raisonnablement et honorablement non pas tous les conflits, mais le plus grand nombre possible de leurs conflits par les voies de droit ; étendre aux relations de peuple à peuple les progrès lentement mais définitivement obtenus déjà dans les relations d'homme à homme, de commune à commune, de province à province dans un même pays.

Les moyens d'action ne nous manqueront pas pour arriver à ce résultat.

Nous commencerons par dresser la liste de tous les pays, et ils sont nombreux, avec lesquels nous pourrions signer sans inconvénient des conventions générales d'arbitrage, et nous soumettrons cette liste au Gouvernement, car l'article 19 de la convention de La Haye impose à cet égard une véritable obligation morale aux vingt-six Gouvernements signataires.

Par l'entremise de nos amis de l'Union interparlementaire, nous entretiendrons des rapports suivis avec les groupes analogues au nôtre à l'étranger.

Les Sociétés françaises d'arbitrage, qui poursuivent avec tant d'abnégation leur œuvre souvent ingrate, en dehors du Parlement, pourront désormais s'appuyer sur nous, tout en nous prêtant leur concours, et régler leur propagande éducatrice d'après nos progrès. Leur action et la nôtre sur l'opinion d'une part, sur les pouvoirs publics d'autre part, seront d'autant plus puissantes qu'elles seront mieux concertées et qu'il n'y aura plus ainsi aucune force, aucune bonne volonté perdue dans cette voie.

Le Gouvernement, hésitant jusqu'à ce jour à exécuter ses engagements de La Haye, devra tenir compte de notre insistance pour changer enfin d'attitude. Nous verrons cesser ce scandale d'une Cour internationale d'arbitrage, ostensiblement et solennellement ouverte par la volonté de tous, mais en réalité fermée par un retour tacite de ces mêmes volontés.

Nous étudierons, le cas échéant et selon les circonstances, dans quelle mesure les prescriptions novatrices de l'article 27 pourront être observées, et comment la grande idée française d'un *devoir international* pourra trouver peu à peu sa sanction dans le monde entier.

Ainsi la France, loin d'être humiliée, compromise ou affaiblie par son attachement au principe de l'arbitrage, y puisera au contraire une force, une source de prestige et d'autorité nouvelle. Elle ne laissera plus à la République des Etats-Unis le privilège de donner seule son exemple à l'univers ; les autres nations européennes ne tarderont pas à nous prendre une fois de plus pour guide.

Nous pourrions nous honorer, Messieurs, d'avoir su comprendre l'élevation, le bienfait et la portée d'une telle mission. Nos fils, plus tard, nous saurons gré de ne pas l'avoir déclinée, car nous allégerons les difficultés qui s'accumulent pour eux à l'horizon. Nous servirons ainsi de la façon la plus efficace notre pays, puisque tout en respectant les traditions les plus libérales, les plus humaines et les plus nobles de son passé, en même temps que nous défendrons de toutes nos forces ses intérêts dans le présent, nous sauvegarderons moralement et matériellement et nous préparerons de notre mieux la grandeur de son avenir.

D'ESTOURNELLES DE CONSTANT.

Après une discussion approfondie concernant son programme, le groupe a décidé que sa prochaine séance sera consacrée à l'étude de la convention du 29 juillet 1899, pour le règlement pacifique des conflits internationaux.

Il examinera ensuite les moyens les plus pratiques d'assurer le plus tôt possible une exécution sérieuse de cette convention, qui rendra tant de services le jour où les Gouvernements seront obligés de se conformer aux engagements formels qu'elle contient et qu'ils ont éludés jusqu'ici.

Causerie Bibliographique

Études sur la nature humaine. Essai de philosophie optimiste, par ELIE METCHNIKOFF. — Un volume in-8° de 400 pages avec figures ; Paris. Masson, 1903.

Il n'est pas contestable que les êtres vivants, à quelque degré de l'échelle biologique qu'ils appartiennent, depuis les protozoaires jusqu'à l'homme, montrent, à côté d'adaptations très remarquables au milieu assurant la perpétuité des espèces, des imperfections organiques très frappantes qui compromettent l'existence des individus et les empêchent de mener l'existence facile pour laquelle ils semblent créés.

Pour ne parler que de l'homme, depuis longtemps on a mis en évidence l'imperfection de son œil, par exemple ; celle aussi de sa dentition, sa résistance insuffisante aux maladies ; et ce serait un thème facile que de disserter sur l'utilité de son appendice caecal, qui ne paraît actuellement profitable qu'aux chirurgiens. Encore ne parlons-nous pas des douleurs morales qui empoisonnent plus ou moins son existence.

Aussi le précepte qui consiste à vivre selon la nature, selon la formule antique, doctrine ayant pour objet l'étude du but de la vie morale conforme à la nature, et d'où étaient partis les stoïciens et les épicuriens, a-t-il subi quelques éclipses.

La question que s'est posée M. Metchnikoff dans cette suite de piquantes causeries sur des sujets très divers, reliés cependant par l'idée directrice de l'auteur, est précisément de savoir s'il faut définitivement abandonner l'espoir de vivre selon la nature, et si l'homme se trouverait dans la nécessité d'adopter les solutions décevantes

que lui offrent les philosophes pessimistes ou les religions

Passant en revue et décrivant de façon frappante ce qu'il nomme les *désharmonies* de l'organisme humain, et celles de ces divers instincts, exposant d'autre part les tentatives des systèmes philosophiques pour combattre les désharmonies de la nature humaine, l'auteur se rallie à cette conclusion : que la science, si l'on en juge pas son passé, ne paraît pas incapable de nous fournir les moyens de vivre selon une nature dont elle est susceptible de corriger et d'atténuer de plus en plus les désharmonies.

« Il faut, dit M. Metchnikoff, que les hommes soient persuadés de la toute-puissance de la science et du rôle nuisible des superstitions profondément enracinées. Il faudra réformer beaucoup des coutumes et des institutions actuelles qui paraissent si solidement établies. L'abandon d'un grand nombre d'usages très répandus, la transformation de tout le plan d'enseignement demanderont des efforts très longs et pénibles.

« La définition du but de l'existence humaine apportera une précision beaucoup plus grande dans les principes de la morale. La vraie politique ne pourra être fondée que sur des bases nouvelles. La politique se trouve actuellement dans un état semblable à celui où était la médecine à une époque déjà bien éloignée.

« Autrefois, chacun pouvait exercer la médecine à sa façon, car il n'y avait pas encore de science médicale, et rien n'était précis. En politique, chaque individu adulte du sexe masculin est considéré comme suffisamment préparé à l'exercice des fonctions les plus difficiles, comme celles d'électeur, de juré, etc. Ce qui n'a pour excuse que l'état d'enfance de la science sociale. Lorsque celle-ci sera plus avancée, il se produira une spécialisation comparable à celle qui a eu lieu en médecine. C'est alors que les personnes âgées, qui auront acquis une grande expérience et qui auront conservé toutes leurs facultés grâce à l'intégrité de leur état physiologique, pourront rendre les plus grands services à la société future.

« En progressant vers le vrai but de l'existence, les hommes perdront beaucoup de leur liberté, mais acquerront, en revanche, un haut degré de solidarité. Plus une connaissance devient exacte et précise, moins on a la liberté de n'en point tenir compte... Certaines libertés, comme celle de ne pas se faire vacciner contre la variole, de cracher par terre, de laisser courir les chiens sans muselière, et tant d'autres encore qui sont dignes des temps incultes, devront disparaître avec les progrès de civilisation.

« D'un autre côté, la conviction que le but de la vie humaine ne pourra être atteint que grâce à une très grande solidarité entre les hommes restreindra l'égoïsme actuel... La conviction que la science seule sera capable de parer aux inconvénients qui résultent des désharmonies de la nature humaine devra nécessairement conduire au développement de l'instruction, et augmentera par cela même la solidarité entre les hommes...

« Dans le problème de la destinée humaine, l'homme ne pourra jamais se contenter de ce que lui a donné la nature. Il sera nécessaire qu'il intervienne par sa propre activité. De même qu'il a modifié la nature des animaux et des plantes, l'homme devra modifier sa propre nature pour la rendre plus harmonique.

« Si un idéal capable de réunir les hommes dans une sorte de religion de l'avenir est possible, il ne peut être basé que sur des principes scientifiques. Et s'il est vrai, comme on l'affirme souvent, qu'il est impossible de vivre sans foi, celle-ci ne pourra être que la foi dans la puissance de la science. »

On le voit, M. Metchnikoff affirme, en face de la faille des systèmes philosophiques, la victoire définitive de la science. Certes, l'auteur n'a pas eu la prétention d'écrire un ouvrage n'apportant que des faits précis et indiscutables. Il n'a voulu écrire que des causeries, tracer un programme, et il émet nombre d'hypothèses à vérifier. Aussi son livre ne s'adresse-t-il pas à proprement parler au grand public, mais bien aux personnes ayant une culture scientifique, et notamment aux biologistes.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le **Vendredi 17 Avril 1903**, à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Conseil d'Administration sur l'Exercice 1902-1903.

Rapport des Commissaires.

Approbation des comptes, s'il y a lieu.

Fixation du dividende.

Nomination du Directeur Général.

Nomination des Commissaires des Comptes.

Cette convocation annule la précédente.

Etude de M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco

Suivant acte reçu par M^e CARRIÈRE, notaire à Monaco, le 26 mars 1903, madame Marie-Joséphine GAUDIN, épouse divorcée de M. Jules-Marius Reynier, a vendu à MM. Edouard et Guillaume GOUSTIKKER le fonds de commerce de bijouterie et joaillerie qu'elle exploite à Monaco, section de Monte Carlo, Winter-Palace.

Faire opposition dans la huitaine en l'étude de M^e Carrière, notaire, sous peine de déchéance.

CARRIÈRE.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Charles Arobbio, marchand de volailles, demeurant à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 21 avril courant, à 2 heures et demie de l'après-midi, à l'effet de délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination d'un nouveau syndic, s'il y a lieu.

Monaco, le 7 avril 1903.

P. le Greffier en chef,
A. Cioco, C.-G.

AVIS

Par acte enregistré, Madame veuve Magliano-Berra, de Monte Carlo, a cédé à Madame Granella-Marino, du même lieu, Café de la Poste, rue des Oliviers, le fonds de commerce appelé *Victoria Oyster Bar*, qu'elle exploitait, maison Montier, boulevard du Nord.

Faire opposition, s'il y a lieu, au domicile et aux mains de l'acquéreur, d'ici huit jours au plus tard.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 29 Mars au 5 Avril 1903

GÈNES, vapeur, <i>Cobra</i> , allem., c. Brunswig,	passagers.
CANNES, yacht à vap. <i>Flamingo</i> , fr., c. Sauvaigo,	sur lest.
— b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	sable.
— b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
VILLEFRANCHE, yacht à vap. <i>Narada</i> , amér. c. Brand,	sur lest.
NICE, yacht à vap. <i>Andrea</i> , angl., c. Blackfort,	—
TORRE-SALINE, b. <i>Giovanni-Battista</i> , ital., c. Palombo Arturo,	charbon,
	houille.

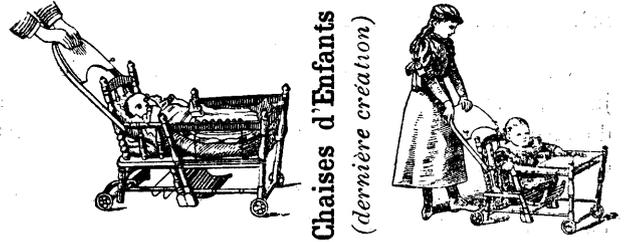
Départs du 29 Mars au 5 Avril

GÈNES, vapeur, <i>Cobra</i> , allem., c. Brunswig,	passagers.
NAPLES, yacht à vap. <i>Nahma</i> , amér., c. Harvey,	sur lest.
NICE, yacht à vap. <i>Flamingo</i> , fr., c. Sauvaigo,	—
CANNES, b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	—
— b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	—
VILLEFRANCHE, yacht à vap. <i>Narada</i> , amér. c. Braud,	—
SAINT-TROPEZ, goélette, <i>Carlo</i> , ital., c. Luporini,	—
NICE, goélette, <i>Deux-Pauline</i> , fr., c. Schift,	—

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets
RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouesi - Condamine

PRIX MODÉRÉS

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM

ESSENCES CONCENTRÉES POUR LE MOUCHOIR

Eaux et Savons de Toilette

DENTIFRICES

POUDRES DE RIZ ET SACHETS

LOTIONS ET BRILLANTINES POUR LA TÊTE

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE

etc. etc.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote)

MONTE CARLO

ASSURANCES

Auguste CARLÈS

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE

La C^e Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

Compagnie d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature.

Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices: Collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assurances des sapeurs-pompiers.

Polices spéciales individuelles contre les accidents de toute nature. Assurances vélocipédique et de chasse.

Assurances contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier.

Assurances des accidents causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécanique.

LLOYD NÉERLANDAIS

La plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs.

Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc.

Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

AGENT POUR LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

J.-B. FARAUT

4, rue des Açores (Jardin de Millo)

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

Imprimerie de Monaco - 1903